

LA FACTURE ÉLECTRONIQUE...
CA VOUS
PARLE ?
...ON VOUS INFORME !



LA FACTURE ÉLECTRONIQUE...

C'EST QUOI ?

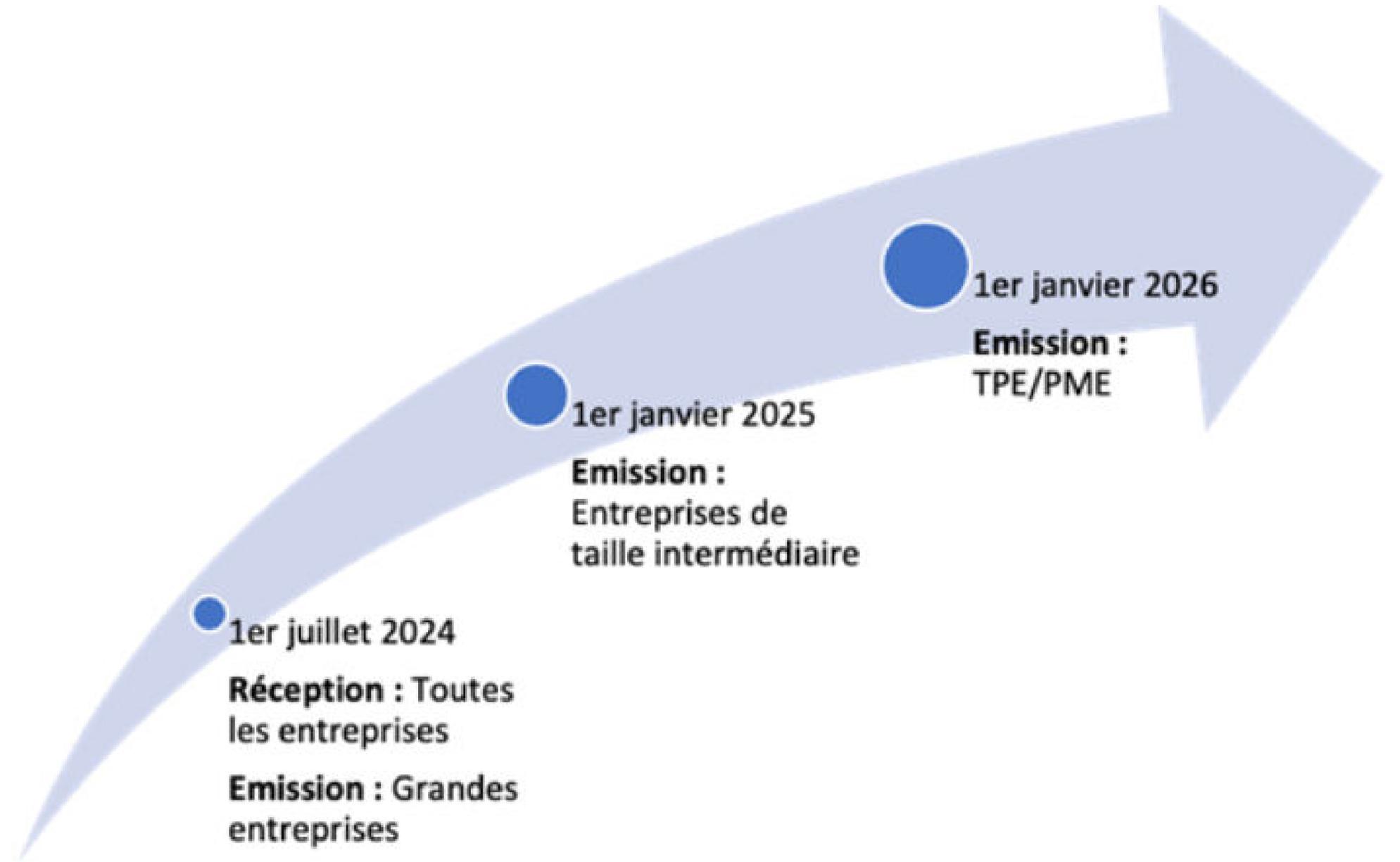


*Le terme "**facture électronique**" est souvent mal compris, car il regroupe plusieurs notions différentes :*

- de nouvelles règles de transmissions des factures d'achats et de vente dans des formats spécifiques ***c'est le e-invoicing***.
- de nouvelles modalités de remontées d'informations sur les recettes des entreprises à l'administration fiscale : ***c'est le e-reporting***.



les étapes clés de la réforme

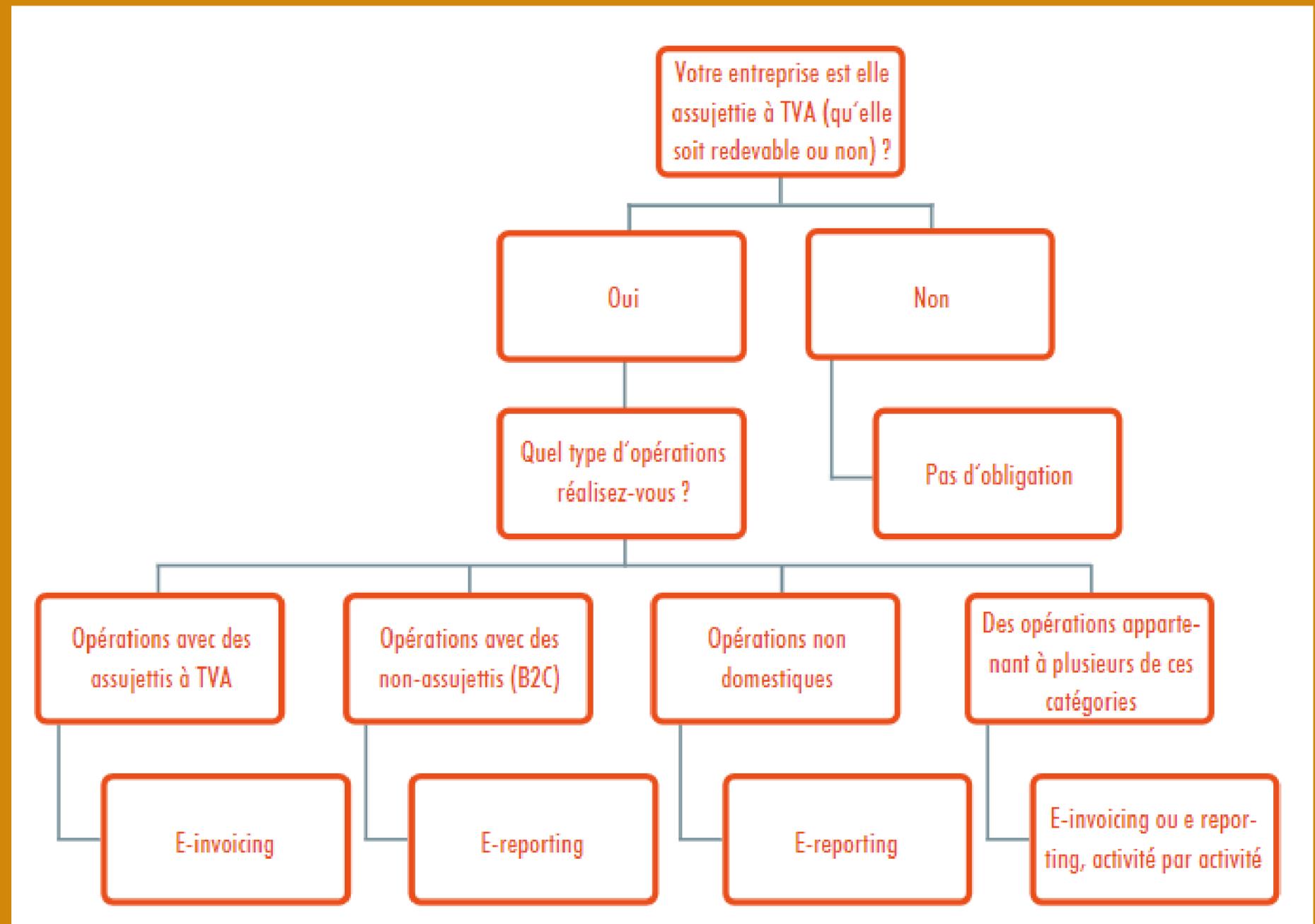


LA FACTURE ÉLECTRONIQUE... OBLIGATOIRE POUR QUI ?



toutes les entreprises sont directement ou indirectement, concernées par la généralisation de la facturation électronique.

Mais pas toutes pour les mêmes raisons.



LA FACTURE ÉLECTRONIQUE... COMMENT ?



La généralisation de la facture électronique ne se résume pas à un simple changement de format pour passer à une facture dite "sécurisée".

La réforme modifie aussi la façon dont les factures seront transmises entre un fournisseur et son client.

...Mais aussi entre les entreprises et l'administration.

Bref, vous l'aurez certainement compris mais l'envoi par mail ou par la poste ne sera plus possible.

LA FACTURE ÉLECTRONIQUE... COMMENT ?... PETIT SCHÉMA !



Plusieurs types d'opérateurs seront nécessaires dans le process...

Mais pas forcément tous, selon votre stratégie de digitalisation...



PPF : Portail Public de Facturation

Portail qui collecte les différentes informations des entreprises pour les transmettre à l'administration fiscale. Tous les assujettis seront identifiés dans le PPF.



PDP : Plateforme de Dématérialisation Partenaire

Plateforme privée immatriculée auprès de l'administration fiscale. Son rôle : Transmettre les factures du fournisseur vers le client Extraire et traiter les informations pour le PPF Elle peut convertir une facture reçue dans un format attendu par le client.



OD : Opérateur de dématérialisation

Opérateur non immatriculé qui a un rôle d'intermédiaire entre les outils métiers de l'entreprise et le PPF ou les PDP. Il permet de faciliter et d'automatiser le dépôt des données sur le PPF.

beaucoup d'entreprises aujourd'hui réalisent elles-mêmes le lien entre les différents destinataires de factures avec Chorus Pro ou Peppol / Eesta, ...
En conclusion, si mon outil comptable me permet déjà de m'interconnecter directement avec la PPF, je n'ai pas besoin d'OD tiers.

LA FACTURE ÉLECTRONIQUE... COMMENT ?... PETIT SCHÉMA !



In fine, le circuit des factures pourra se faire des trois façons suivantes :

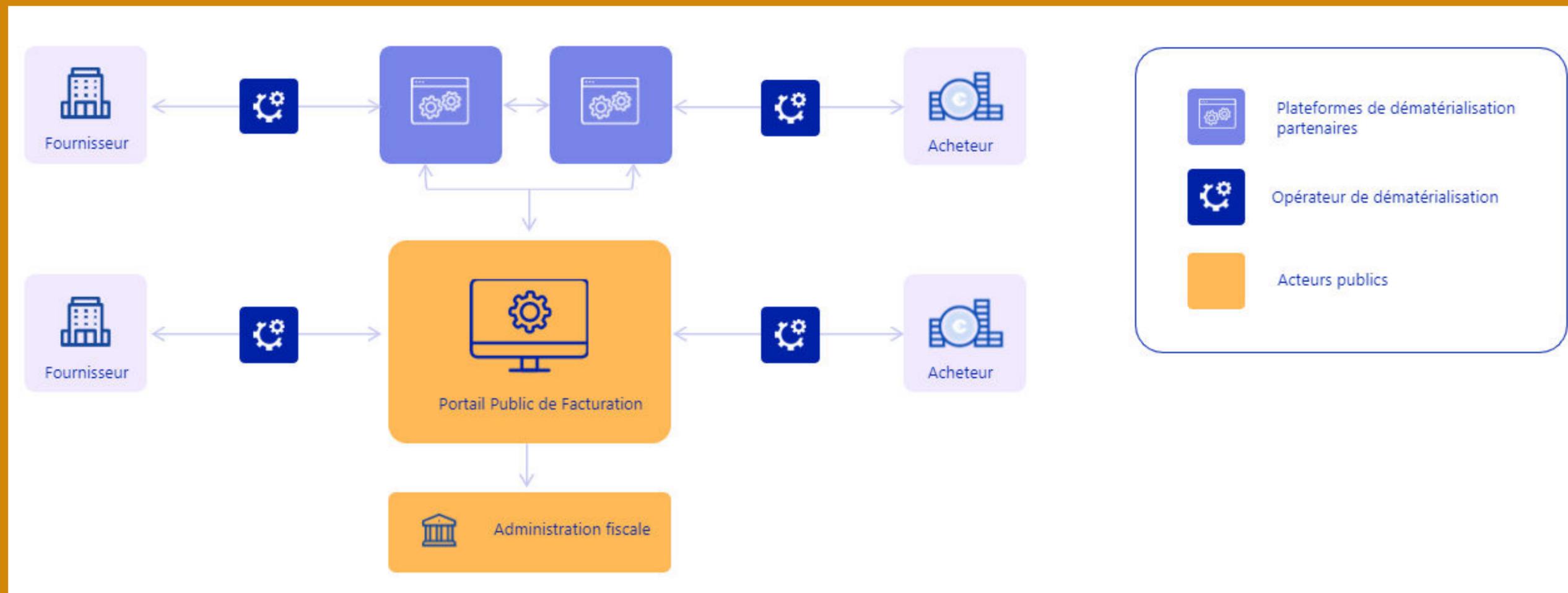
PPF

OU

OD + PDP + PPF

OU

OD + PPF



La complexité de la transmission et de la réception des factures dépendra donc du prestataire choisi ! N'hésitez pas à nous interroger : nous pouvons vous conseiller sur ce point. Pour rappel, les PDP reconnues par l'Etat ne seront connues qu'à partir du 2ème trimestre 2023, il n'est donc pas recommandé de s'engager avant avec un prestataire.

LA FACTURE ÉLECTRONIQUE...
ET CONCRÈTEMENT...
ÇA VA CHANGER
QUOI ?
...ON VOUS INFORME !



VOS factures émises



Ces deux cas d'usage illustrent la façon dont la généralisation de la facture électronique va simplifier la vie des entreprises, et des plus petites en particulier. Bien entendu, toutes les TPE ne suivent pas ce processus, qui n'est qu'un exemple.

Avant



Dans ce modèle, l'entreprise gère ses factures de vente au format papier. Le temps de traitement et le coût sont plus élevés sur l'ensemble de la chaîne : impression, affranchissement, stockage.

Après

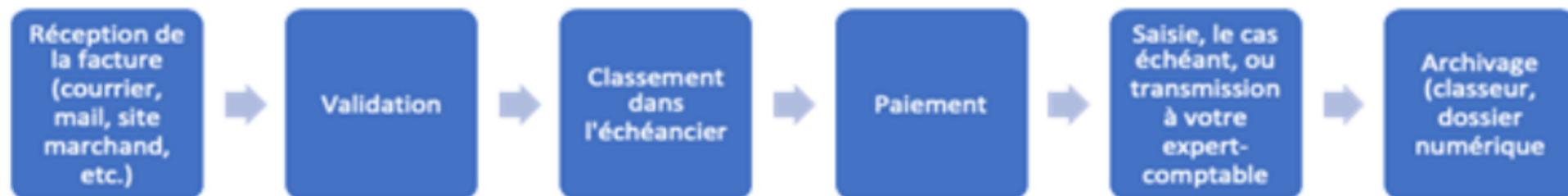


Ici, la gestion de la facture est totalement dématérialisée. La transmission et le stockage sont automatiques, et le coût s'en trouve réduit.



VOS factures reçues

Avant



Dans ce modèle, l'entreprise doit d'abord récupérer ses factures d'achat sur un des nombreux canaux disponibles : courrier, mail, site marchand,... Elle doit ensuite utiliser cette pièce dans deux systèmes d'informations distincts : celui qui lui permet de gérer les paiements, et son système d'information comptable. Les coûts et temps de traitement sont élevés.

Après



Avec la facturation électronique, toute la procédure, depuis la réception jusqu'à l'archivage, est dématérialisée. La quasi-totalité des factures d'achat parviennent à l'entreprise via un point d'entrée unique et il n'y a plus d'asymétrie entre gestion des paiements et saisie comptable.

LA FACTURE ÉLECTRONIQUE...

LA RELATION AVEC L'ADMINISTRATION FISCALE



L'administration fiscale ne s'en cache pas : la généralisation de la facture électronique a pour but de réduire fortement la fraude à la TVA :

- information en temps réel : grâce à la remontée "au fil de l'eau" des données de facturation des entreprises
- déclarations de TVA pré-remplies par l'administration, à vérifier par vos/nos soins



La facture électronique est une petite révolution, à ne surtout pas négliger : c'est une vraie opportunité pour moderniser vos pratiques de gestion !

Même si toutes les incidences ne sont pas encore totalement connues, sur le plan organisationnel, vous pouvez déjà vous interroger sur vos process actuels et futurs : faut-il passer par une PDP et/ou une OD ? Qui validera les factures reçues ? Qui ordonnera le paiement et avec quels outils ? Qui préparera les factures de ventes ? Quelle solution d'archivage retenir ? etc...

Nous vous tiendrons informés régulièrement des nouveautés concernant cette réforme applicable pour rappel, au 1er juillet 2024.

Enfin, à ce stade, il est inutile de souscrire trop vite à un prestataire se présentant comme PDP/OD habilitée... La liste des PDP officielles sera publiée et mise à jour régulièrement par la DGFIP à partir du 01/07/2023, jusqu'au 01/07/2024.

Pour rappel, même si ces solutions présentent de nombreux avantages en terme de gestion, elles ne sont pas obligatoires.

Sur le choix de votre plateforme, nous sommes là aussi pour vous "aiguiller" (interopérabilité avec vos solutions actuelles, facilité d'utilisation de la plateforme, sécurité et stockage des données, etc...).

Un groupe de réflexion a été constitué en interne, afin de pouvoir vous proposer des solutions/conseils au fur et à mesure.

**En
conclusion...**
(et à ce stade)

LA FACTURE ÉLECTRONIQUE... UNE QUESTION ?

**...N'HÉSITEZ PAS À NOUS
CONTACTER PAR MAIL :**

facture-electronique@efi-sciences.com